



CAP de titularisation des T SMA

COMPTE RENDU

Paris, le 6 mai 2021

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE TITULARISATION DES TECHNICIENS SUPERIEURS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Du 6 mai 2021

L'UNSA était représentée par Estelle Devanlay et Olivier Pihou.

La CAP a été présidée par Laurent Belleguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SDCAR).

Un dossier était à l'ordre du jour.

A l'issue des discussions, un avis partagé a été donné.

Les réponses de l'administration :

Sur la tenue des actuelles CAP post réforme, le Président confirme qu'elles se tiennent conformément à l'application de la réforme de la fonction publique. L'administration suit les Lignes Directrices de Gestion (LDG) : seules les décisions défavorables (recours, titularisation) sont examinées en CAP

Concernant les avancements et les mobilités, les agents ont la possibilité de procéder à des signalements par tous moyens, y compris en mandatant des représentants syndicaux. L'administration donne la possibilité d'organiser des visios avec les organisations syndicales (OS) pour discuter en amont des dossiers de mobilité.

Concernant les problèmes de paie, le Président explique que le contexte de bascule RenoiRH et de situation sanitaire a pu conduire à quelques retards. Les bureaux de gestion se sont attachés à régulariser les dossiers au plus vite. Aujourd'hui, l'essentiel des situations est régularisé.

En ce sens, des réunions avec les OS sont organisées afin d'identifier les problèmes et aider à les résoudre.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - ☎ 01.49.55.55.31 - unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr - <http://agrifor.unsa.org/>

Il rappelle que les agents ne doivent pas hésiter à saisir leur bureau de gestion.

Pour les agents en PNA, ils doivent se tourner vers leur structure.

La totalité des notifications de prime a été faite.

Concernant l'affectation des stagiaires lauréats du concours interne à l'INFOMA et le problème du double loyer, il a été répondu que la problématique reste la même puisque affectés ou non à l'INFOMA, les stagiaires doivent se loger sur place.

INFOMA Nancy : il y aura probablement 4 stagiaires cette année. C'est peu, mais ce n'est pas anormal ; il y a déjà eu des précédents.

Sur le recrutement des contractuels de droit privé pour la gestion des missions forêts qui relèvent du régalién, des discussions sont en cours avec l'INFOMA pour dispenser des formations aux contractuels sur les valeurs du ministère, du service public.

Le Président n'est pas en mesure, aujourd'hui, de donner des éléments sur le devenir de la spécialité FTR.

Les OS demandent comment faire remonter les problématiques liées aux avancements quand elles ne peuvent être solutionnées en local, ce qui peut conduire à de graves problèmes au sein de la collectivité de travail.

Le Président répond que les difficultés/problématiques doivent être soulevées lors des entretiens individuels. Il souligne que les IGAPS font un gros travail en amont, ce qui réduit les problèmes en local. Par ailleurs, l'administration communique la liste des promouvables aux OS qui vérifient que cette liste est bien complète, ce qui aide à garantir une égalité de traitement.

Une note de service concernant le détachement des secrétaires administratifs (SA) vers les TSMA va prochainement être publiée au bulletin officiel (BO-Agri).

Commentaires :

Le désengagement du ministère via en particulier les opérateurs sur les postes de fonctionnaire est inacceptable.

L'UNSA attendait de vraies réponses concernant l'avenir de la spécialité FTR et saura relancer le sujet si les réponses tardent.

La LDG est une véritable perte de lisibilité. L'UNSA, loin de baisser les bras, redoublera de force et de travail afin de restaurer un juste équilibre.